

Il existe une certaine différence entre ces jeunes filles délicatement élevées sous les soins des religieuses, et ces bohémiennes, ces vagabondes ramassées dans les rues, dont parle M. Parkman. Il est pour le moins étonnant que ce dernier n'ait pas saisi cette différence s'il a écrit de bonne foi et sans préjugés, car il a lu l'ouvrage de l'abbé Faillon, qu'il cite quelquefois dans l'*Old Régime* ! Par respect pour la vérité historique, sinon par esprit de justice, pourquoi n'a-t-il pas cité M. l'abbé Faillon, qu'il met si largement à contribution dans plusieurs chapitres de son livre? ... C'eût été au moins la contre-partie des renseignements incomplets, sinon inexacts qu'il emprunte à Clément. *Ab uno disce omnes ...*

Ce n'est pas tout. Il emprunte les paroles de La Hontan pour dire que les filles ainsi envoyées étaient d'une vertu douteuse (*indifferent*), entassées à leur arrivée dans trois salles différentes, où les aspirants faisaient leur choix comme un boucher choisit ses moutons dans un troupeau, et il ajoute en note que Colbert ne recherchait chez ces filles que leur aptitude à la maternité.

Outre que La Hontan est généralement d'une véracité plus que suspecte, son témoignage, que M. Parkman, après l'avoir cité avec complaisance, déclare « en partie malicieusement faux, » est contredit par M. Rameau, qui, en parlant de l'immigration de 1663 à 1672, période durant laquelle se firent des envois de filles, dit que cette immigration se composait :

« Des filles qu'on envoyait pour pourvoir au mariage des colons; elles étaient, comme nous l'avons vu, *choisies avec sollicitude*, envoyées autant que possible sous la surveillance et la direction de quelques religieuses ou autres personnes dignes de confiance; puis toutes celles qui n'étaient pas mariées peu après leur arrivée étaient réparties parmi les familles les plus recommandables de la colonie, où elles attendaient une occasion de s'établir. »

Dans une lettre du 10 novembre 1670, Talon fait connaître le soin qu'on prenait de ces filles.

« Il est arrivé cette année 135 filles, écrit-il, 30 seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. »

J.-C. LANGELIER.

— A continuer.